

Spécial non-titulaires

Dossier réalisé par Joël Mariteau

Édito :

Indiscutable ! Les chiffres sont là : sans les non-titulaires, la rentrée 2015 ne pouvait pas se faire une fois encore en Bretagne.

Alors que tous les postes de stagiaires ont été pourvus (481 à mi-temps et 91 à temps complet), le rectorat a en effet recruté plus de 500 non-titulaires avant le 1^{er} septembre. Et c'est sans compter les remplacements qui seront à pourvoir tout au long de l'année... Vous pouvez donc compter sur les militants du SNES-FSU Bretagne qui veillent aux intérêts de chacun et scrutent attentivement l'état hebdomadaire des recrutements que le rectorat communique aux syndicats. Les enjeux syndicaux sont bien sûr importants : généraliser les temps plein à l'année, engranger de l'ancienneté pour obtenir un CDI et surtout faciliter la titularisation avec des concours adaptés.

La prolongation de deux ans du plan de résorption de la précarité Sauvadet va dans le bon sens mais reste bien insuffisante si nous ne parvenons pas à élargir les conditions d'inscription et à imposer l'anonymat des candidatures. C'est pourquoi la FSU, notre fédération, mobilise les non-titulaires le 15 octobre pour une action à Paris devant le ministère : faites-vous connaître pour y participer. Le SNES-FSU Bretagne vous aidera par ailleurs à préparer le RAEP le lundi 19 octobre à l'occasion d'un stage syndical à Rennes ouvert à tous.

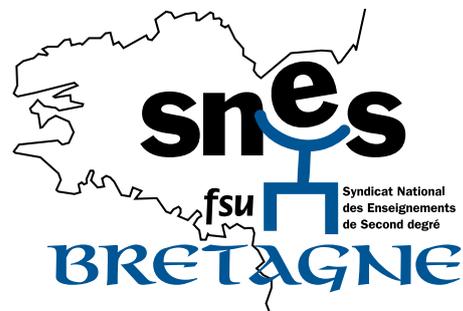
Un nouveau décret statutaire s'applique désormais à l'ensemble des personnels enseignants du second degré. Le ministère s'est engagé à généraliser ses dispositions aux non-titulaires : pondérations en REP+, 1^{ère}, Terminale et BTS ; heure pour complément de service sur une autre commune ; heure de vaisselle en sciences au collège pour au moins 8h et sans agent... Si vous constatez des différences dans le calcul de votre service avec celui d'un collègue titulaire dans une situation comparable, contactez au plus vite le SNES-FSU pour faire respecter vos droits. Et pour ne pas rester seul-e et agir avec le SNES-FSU pour un service public respectueux de tous ses personnels, syndiquez vous (66% du montant sera restitué en crédit d'impôt) !

Nous vous donnons rendez-vous le 17 septembre pour dire NON à la réforme du collège 2016 : cette grève unitaire doit finir de convaincre le gouvernement qu'il faut rouvrir le dossier collège. Le rapport de forces est favorable, alors frappons fort une dernière fois !

Gwénaél le Paih
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne

Joël Mariteau
Secrétaire académique en charge du suivi
des non-titulaires

Le 8 septembre 2015



Affectations non-titulaires en juillet : faible étiage, des variations entre disciplines et la persistance de la précarité

Le rectorat a procédé au recrutement de 544 collègues lors de la CCP du mois de juillet : 334 en disciplines des lycées et collèges + CPE + EPS + Orientation ; 210 en disciplines des LP. Si ces recrutements sont proches en volume de ceux de l'été dernier, ils restent à un niveau inférieur à 2012 (environ ⅓ de recrutements en moins, voir le tableau).

On peut relever des variations, parfois significatives, entre les disciplines par rapport à 2014 (+42% en SES, +21% en SVT ou en Maths, -22% en Espagnol, 1 seul recrutement en Lettres Modernes...).

Avec davantage de TZR dans certaines disciplines et un réemploi prioritaire des collègues MA et en CDI, les collègues en CDD ont été confrontés à une baisse des recrutements, et ce d'autant plus que le rectorat a procédé à très peu de recrutements sur des suppléances courtes en juillet. Fin août et les premiers jours de septembre, le rectorat a poursuivi ses recrutements (près de 180 recrute-

ments supplémentaires, dont les ⅓ en disciplines L et à l'année).

Paradoxalement, les collègues de collèges et lycées en CDD vont s'avérer indispensables pour assurer les suppléances qui vont inévitablement se dévoiler au fur et à mesure du déroulement de l'année. Mais cela place les contractuels en CDD dans une situation très précaire en les contraignant à une attente et une indemnisation chômage complexe ou à la recherche d'autres emplois.

Cette rentrée 2015 pourtant révèle donc une fois encore la persistance de la précarité pour nombre de nos collègues contractuels indispensables au bon fonctionnement du Service Public d'Éducation. C'est pourquoi le SNES organise à Paris une journée d'action « Non-Titulaires » le 15 octobre prochain, pour dénoncer la persistance de la précarité et exiger un véritable plan de titularisation, avec des concours aux conditions d'accès simplifiées.

Recrutements non-titulaires pour la rentrée 2015 lors des CCP de juillet pour quelques disciplines										
Disciplines	CTEN sur les listes du rectorat			R 2015			R 2014	R 2013	R 2012	Variation 2014-2015 en %
	MA	CDI	CDD	Recrutés en juillet	dont à l'année	Sur 2 etb ou +	Recrutés en juillet			
Orientation	0	9	32	25	25	1	22	24	28	13,64
Education	4	6	28	5	4	0	6	13	15	-16,67
Documentation	17	4	18	8	5	3	7	28	30	14,29
Philosophie	1	1	15	8	7	3	11	5	9	-27,27
Lettres classiques	5	5	18	7	6	2	19	15	18	-63,16
Lettres modernes	3	7	65	1	1	0	13	26	30	-92,31
Histoire-Géographie	2	3	45	5	5	3	4	7	16	25,00
S.E.S.	0	3	10	10	8	5	7	15	19	42,86
Allemand	5	1	16	4	4	3	4	8	8	0,00
Anglais	7	7	82	8	8	2	7	27	39	14,29
Espagnol	8	6	75	32	32	14	41	16	28	-21,95
Breton	0	1	6	7	7	4		4	3	
Mathématiques	1	5	76	17	17	3	14	19	43	21,43
Technologie	4	5	64	54	49	25	54	42	36	0,00
Sciences-Physiques	1	1	14	5	5	2	3	2	0	66,67
S.V.T.	7	6	42	28	28	19	23	28	17	21,74
Education musicale	1	6	16	21	19	13	13	14	12	61,54
Arts plastiques	3	12	24	15	14	4	11	7	26	36,36
STI				9	9	1				
Ecogestion				33	30	1	42	27	37	-21,43
Chinois	0	1	7							
EPS	8	10	73							
TOTAL	77	99	726	302	283	108	301	327	414	0,33

Retrouvez tous les tableaux statistiques sur le site du SNES Bretagne.

La précarité dans la fonction publique, une vieille histoire, mais pas une fatalité

Les logiques budgétaires et le déficit en titulaires, faute de recrutements suffisants, conduisent l'État à recourir à des contractuels pour assurer la continuité du Service Public d'Éducation. Avec les années, l'État emploie de nombreux contractuels qui enchaînent les CDD. Des directives européennes le contraignent alors à systématiser les CDI après 6 années sous contrat. L'État propose également des plans de titularisation, via un concours réservé, pour résorber une part des situations précaires (plan Sapin en 2000, plan Sauvadet en 2011). Alors que la 4^{ème} et dernière session du Capes Réservé du plan Sauvadet va s'ouvrir, on peut d'ores-et-déjà en dresser un bilan négatif tant les résultats se sont avérés catastrophiques (près de 50% de postes non pourvus lors de la dernière session). La FSU continue d'exiger la prolongation des concours réservés et une simplification des critères d'éligibilité.

Le CDI : une avancée, mais qui présente des limites

Lorsqu'un-e collègue contractuel-le justifie de 2190 jours sous contrat (sans avoir connu d'interruption entre deux contrats excédant 4 mois), le rectorat doit lui proposer un contrat à durée indéterminée. Celui-ci ne peut être inférieur à la quotité de service du contrat en cours. Mais les collègues sont en droit de demander à travailler à temps plein. Le CDI offre des avantages certains (garantie de salaire, priorité d'affectation sur les CDD) mais ces avancées demeurent limitées. Ainsi, de nombreuses incertitudes demeurent : aucune garantie géographique (le CDI vaut pour l'ensemble du territoire académique), difficulté à le transférer sur une autre académie pour une mutation, même si la loi le permet. Pour plus de précisions ou en cas de doute, contactez le secteur non-titulaire à la section académique du SNES Bretagne.

CCP du 12 juin 2015 : le SNES et la FSU se fâchent !

Petite nouveauté pour la CCP examinant les situations des contractuels en difficulté le 12 juin dernier : l'administration a changé le format des documents. D'un document complet faisant apparaître l'avis du chef d'établissement, les observations du corps d'inspection et les actions mises en oeuvre par le rectorat pour épauler les collègues supposés en difficulté, le nouveau document de travail propose une unique appréciation synthétique rédigée par le rectorat.

Dans leur déclaration préalable, les élus FSU ont alerté le rectorat sur cette évolution et demandé à ce que leur soient communiquées toutes les informations utiles pour leur permettre de défendre au mieux les intérêts des collègues. M. le DRH, représentant de M. le Recteur, a alors répondu qu'il était d'accord mais que les travaux devraient s'arrêter à 13h, quoiqu'il arrive. Cela obligeait donc les élus à choisir les situations qu'ils souhaitaient étudier ou approfondir. Les élus FSU ont alors demandé une suspension de séance, puis soumis un voeu au vote de la CCP pour exiger des documents clairs et la communication de toutes les informations utiles pour l'ensemble des collègues non-titulaires, à parité avec l'administration. Ce voeu a été voté : sur 4 élus des personnels pouvant voter, 3 voix pour (2 FSU, 1 CGT), 1 abstention (1 FO). Le SNES et la FSU resteront très vigilants, en collaboration avec la CGT, sur la transparence et la sincérité des informations que les élus sont en droit d'exiger.

Témoignages

Pierre est enseignant non-titulaire d'anglais depuis 3 ans dans les Côtes d'Armor. À la veille de la rentrée, il s'est vu proposer un contrat de 9h pour 2 mois, susceptible d'être prolongé. La situation est difficile. Comment payer le loyer lorsqu'on est seul ? Est-il judicieux de recourir au complément de salaire au titre de l'ARE au risque d'épuiser ses droits ?

Sylvie est CPE depuis une dizaine d'années dans le Morbihan. Elle a enfin cumulé plus de cinq années sous contrat. Pour la 2e rentrée consécutive elle n'a pas été recrutée en juillet, ni à la fin août. Elle reste en attente avec la peur au ventre de ne pas se voir proposer un contrat avant l'échéance fatidique qui fait repartir le compteur à zéro pour accéder au CDI.

Nathalie enseigne l'Allemand depuis de nombreuses années. Elle ne s'est vu proposer qu'un contrat de 6h. Avec une heure de route pour se rendre au travail et une perspective de rémunération aussi faible, Nathalie est très inquiète: « Comment je peux nourrir mes enfants avec un contrat à quotité aussi faible ? » Elle espère qu'un complément de service se présentera ou que des heures supplémentaires seront possibles. Mais en Allemand, les possibilités sont peu nombreuses.

Les prénoms et lieux d'exercice ont été modifiés.

Consultation des collègues non-titulaires

Quelle est votre situation ? Comment vivez-vous cette rentrée ? Avez-vous été recruté-e ? En juillet ? À l'année ? Sur un temps plein ? Depuis combien de temps exercez-vous en tant que non-titulaire dans l'Éducation Nationale ? Le SNES Bretagne consulte les collègues non-titulaires sur leur situation. Participez à notre enquête et/ou adressez nous votre témoignage : <https://goo.gl/ScN6Jv> |

La baisse des recrutements de contractuels suscite des inquiétudes chez de nombreux collègues ayant cumulé de nombreuses années sous contrat et qui redoutent un accident : une interruption de plus de 4 mois entre deux contrats. Cette enquête a pour objectif de mieux identifier et comprendre les situations auxquelles vous êtes confronté-e-s.

Stage syndical spécial concours internes et réservés lundi 19 octobre 2015

Les concours constituent la seule voie de titularisation. À l'occasion de la 4^{ème} et dernière session (pour le moment) du concours réservé (plan Sauvadet) et de l'ouverture prochaine des inscriptions aux concours enseignants et CPE, le SNES Bretagne organise un stage académique spécial non-titulaires, pour vous aider à préparer un concours interne et/ou réservé. Il a été programmé le 19 octobre (premier lundi des vacances de la Toussaint, pour permettre au plus grand nombre d'y assister). Le stage se tiendra à la FSU 35, 14 rue Papu à Rennes.

Nous évoquerons la constitution du dossier RAEP, la préparation des oraux. Plusieurs intervenants sont contactés, des lauréats du concours seront présents pour partager leur expérience. L'idée étant de favoriser les échanges.

Inscription par mail à s3ren@snes.edu

INFOS PLUS

Session 2016 des concours externes, internes et réservés

Inscriptions aux concours d'enseignement par Internet du **jeudi 10 septembre 2015** (à partir de 12 heures) au **jeudi 15 octobre 2015** (jusqu'à 17 heures).

Plus d'informations (calendrier, modalités des épreuves, postes aux concours...) et inscription sur SIAC2 : www.education.gouv.fr/pid63/siac2.htm

Indemnités chômage : quelle procédure ?

Le rectorat de Rennes a mis à jour la procédure à suivre en cas de situation de chômage. Vous trouverez une copie de la circulaire de la DPE sur notre site.



CONTACT

Le secteur non-titulaire du SNES Bretagne

Le secteur non-titulaire conseille les collègues et intervient régulièrement auprès du rectorat pour améliorer de nombreuses situations.

Une permanence spécifique est assurée par des militants du secteur non-titulaire (Jean-Marc Nautré, Laurent Boëdec et Joël Mariteau) : les mardi (8h-12h; 14h-17h), mercredi après-midi (14h-16h) et jeudi (9h-14h).

N'hésitez pas à les contacter par téléphone dans ces créneaux horaires ou par mail au s3ren@snes.edu à tout moment.

Sommaire

- p 2 : Affectations non-titulaires en juillet
- p 3 : Précarité / CDI / CCP / témoignages
- p 4 : Stage / contacts

Des outils pour connaître et défendre vos droits

Des suppléments pour tout savoir sur les mutations, les carrières, les disciplines...

Des mémos pour connaître votre catégorie, vos droits et comment les défendre

Le journal L'US et L'US MAG : l'actualité, des dossiers, des entretiens...

Le site du SNES : une mine d'informations pour se former et pour agir

www.snes.edu

Ensemble, pour revaloriser le second degré